

Groupement pour la protection de Carouge
bulletin d'information

Notre site internet: www.leboulet.ch *Le Boulet est sur Facebook*

C.P. 1443 - 1227 Carouge — Avril 2019 n° 01/19 tirage 600 exemplaires

Messagerie: info@leboulet.ch

Délestons notre cité



Si les Carougeois apprécient de se trouver desservis par des lignes de tramways qui les conduisent entre autres au Centre-Ville, nombreux sont aussi ceux qui déplorent les nuisances infligées par le passage de convois encombrants et inadaptés à la largeur de certaines rues.

Les crissements stridents en hiver et les plats de roues de boggies endommagées, ont conduit à de nombreuses doléances.

Notons enfin les travaux continuels sur la voie du tram pour consolider l'assise des rails.

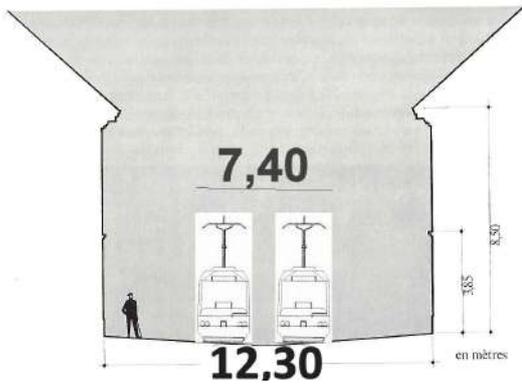
Soucieux de répondre à ces préoccupations, le **Comité du Boulet a décidé de lancer une pétition adressée à la fois aux Autorités cantonales - qui financent les infrastructures - et aux Autorités communales qui planifient en premier lieu l'aménagement du territoire. Vous trouverez une feuille de cette pétition à retourner d'ici au 28 juin 2019 à notre Association.** Il s'agit de demander un allègement du passage des convois par la création d'une voie de décharge.

Si notre Association est consciente du fait qu'une telle demande implique un coût non négligeable, elle estime aussi que ce choix est justifié par la politique de densification entreprise à Carouge et environs (Veyrier, Lancy, Plan-les-Ouates) et le développement du PAV.

Ce d'autant que, vers 2022, la basilique de Notre-Dame devrait être dégagée de son corset de voies ferrées (voir page 2) dans le cadre d'un réaménagement financé par le canton.

A Carouge, il est donc urgent de prévoir le devenir urbanistique de notre territoire.





Vieux-Carouge: largeur de rue 12,30 m (Corboz)

Lorsque l'on parle de l'encombrement du passage des convois à travers des rues en site urbain, une comparaison s'impose; à gauche pour une rue type du Vieux-Carouge; à droite pour la rue de Carouge (Plainpalais).



Plainpalais: rue de Carouge, largeur 21,30 m.

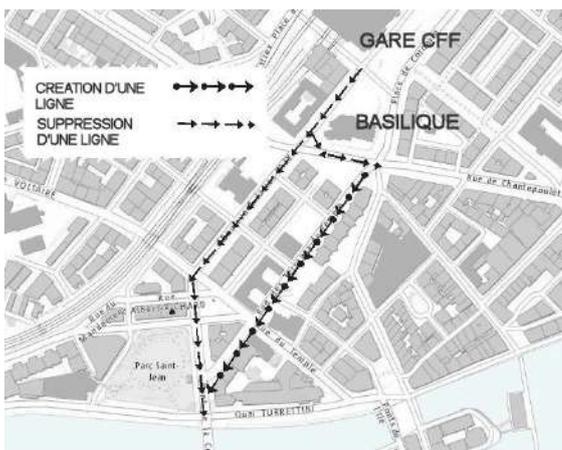


Alors que les convois qui circulaient jusqu'au début des années 1950 étaient parfaitement adaptés à la traversée des rues de notre Centre historique, les Cityrunners et les Tangos sont source d'encombrements et peinent à traverser nos anciennes rues.

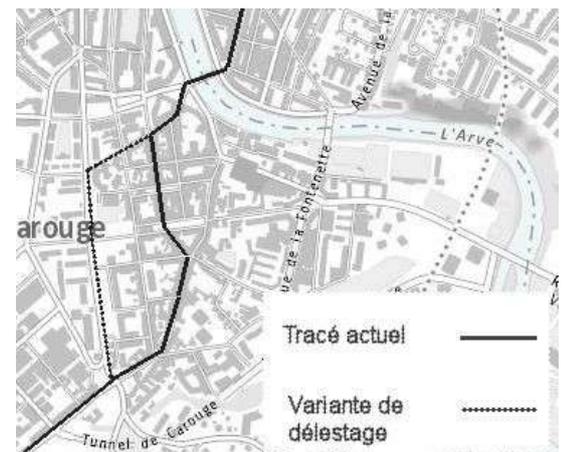


Depuis plus de trente ans, l'introduction de matériel roulant inapproprié à travers les rues étroites du Centre de Carouge pose des problèmes. Dans une question écrite déposée le 15 septembre 2014 au Grand Conseil par le député carougeois Serge Hiltbold, ce dernier s'inquiétait principalement de l'impact des nuisances sonores imputable au passage des convois, relevant notamment que *le réseau de tram, en milieu urbain, peut générer des nuisances sonores qui, tard le soir ou tôt le matin en particulier, ont d'importantes répercussions sur la qualité de vie des riverains.(...) un corps exposé au bruit subit un stress potentiellement générateur de problèmes de santé, notamment cardiaques (sic).* Dans sa réponse, le Conseil d'Etat promettait d'intensifier les contrôles inopinés de vitesse de déplacement des convois, de sensibiliser les wattmen à la nature des nuisances ainsi engendrées, et d'installer des graisseurs de voies fixes pour diminuer les crissements.

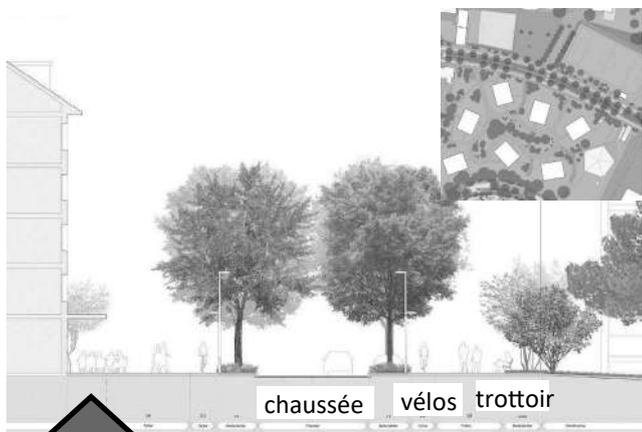
Notre groupement est conscient du fait qu'avec l'arrivée du CEVA et la construction d'un second dépôt de trams à Meyrin « en Chardons » une réorganisation va avoir lieu. Mais cette situation ne change rien au fait qu'à moyen terme, avec la forte croissance urbaine de notre région, **il est important, dès maintenant, de prendre toutes les dispositions utiles pour la mise en place d'un tracé de délestage de notre Centre urbain, lequel accompagnera sa requalification urbaine.**



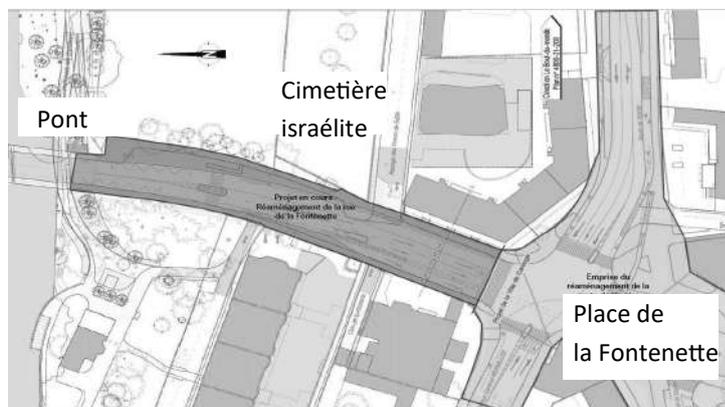
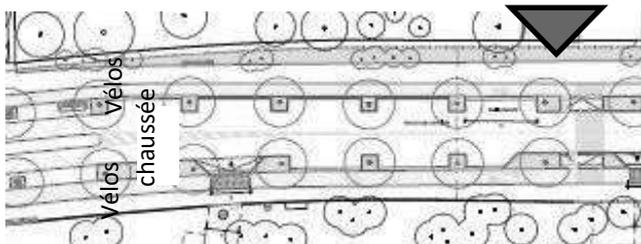
En comparaison de modifications de lignes envisagées aux Terreaux-du-Temple, la création d'une voie de délestage à Carouge apparaît être acceptable. Une étude de variantes resterait à entreprendre.



Coups d'œil à travers Carouge



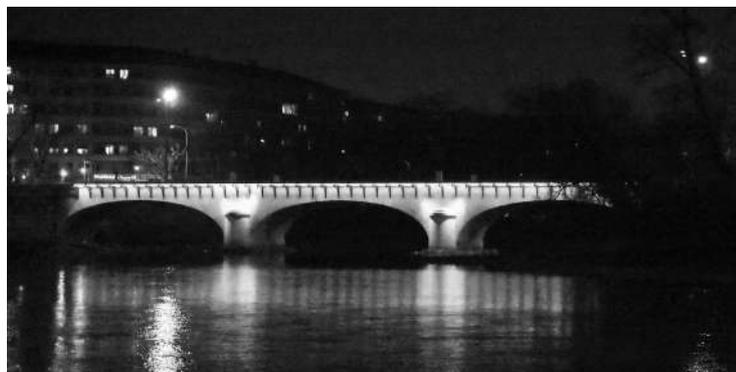
Voici le futur profil de la route de Veyrier avec côté trottoirs deux pistes cyclables (l'une mono et l'autre bidirectionnelle) et au centre une allée d'arbres encadrant une simple route pour les automobiles et les bus. C'est sur cette base qu'en 2016 un crédit de 16 millions de francs a été voté au Municipal, suivi d'un crédit additionnel de 2 millions pour le chauffage à distance. Aujourd'hui, **on se demande comment des bus à Très Haute Capacité se croiseront au milieu de cette allée d'arbres**. Ce d'autant qu'au XIXe siècle il y avait là juste une allée de peupliers. A quoi pensent nos urbanistes ?



La politique de densification et d'urbanisation cantonale, conduite sous l'égide du Département du territoire, a aussi des conséquences pour le contribuable carougeois qui finance ces infrastructures.

Aujourd'hui, le projet de desservir le nouveau quartier des Grands-Esserts à Vessy implique que nous financions des voies pour **bus à Très Haute Capacité (THC)** dont l'une des lignes passera justement par la route de Veyrier et l'autre par le chemin de Pinchat. Coût du seul petit tronçon ci-dessus jouxtant la passerelle de la Fontenette: CHF 1'075'000.-

Notre patrimoine mérite une mise en valeur; c'est le cas du Pont Neuf qui a désormais **une belle illumination**. Ceci devrait aider à lutter contre la pose de tags qui défigurent ce bel ouvrage.



L'adoption d'un **Plan d'Utilisation des Sols (PUS)** a recueilli une faible adhésion au sein du Conseil municipal; ce projet n'a obtenu que seize votes favorables avec 6 non et 8 abstentions, trois conseillers étant absents. Si l'idée de protéger le petit commerce carougeois semblait opportune, la question des moyens et du cadre juridique divisait. Il reste aujourd'hui à évaluer quels seront les effets des dispositions adoptées. Les obstacles rencontrés sur un plan commercial sont également imputables aux difficultés d'accessibilité et aucune mesure de soutien déterminante n'a encore été votée à ce jour par ledit Conseil municipal.



Place du Temple 15, superstructure



Place d'Armes

Dans notre dernier bulletin, nous avons mis le doigt sur le laxisme du Département du territoire en matière de conservation du patrimoine à Carrouge.

La Commune a pris la balle au bond et un courrier a été adressé au canton pour la superstructure de la place du Temple. Par ailleurs, à la place d'Armes on se réjouit d'apprendre que les plots vont disparaître.

Samedi 25 mai et samedi 8 juin 2019, venez vous informer et nous rendre visite à notre stand de la place du Marché.

De 8 h 30 à 12 h 30



Rappel: notre prochaine AG a lieu mercredi 8 mai à 20 h 00 au Boccalino

BERGES DE L'ARVE: LE GRAND BOULEVERSEMENT

En acceptant le 26 février dernier un crédit de CHF 6'087'700.- destiné à la réalisation du tronçon carougeois de la Voie Verte d'Agglomération (VVA), les élus carougeois ont pris une décision qui va modifier considérablement les rives de l'Arve. Elle implique en effet la disparition de près d'une soixantaine de places de stationnement (places bleues-macarons) et la création en continu d'une piste cyclable bidirectionnelle.



Quai du Cheval-Blanc avant et après travaux



Lors de la présentation de ce projet, le Conseiller administratif chargé de l'Urbanisme a passé comme chat sur braise sur l'impact environnemental de ce projet, notamment en ce qui concerne les abattages d'arbres rendus nécessaires, ainsi que sur l'impact des véhicules à assistance électrique sur les parcours piétonniers existants. L'un des deux parcs carougeois qui n'ont pas encore subi d'atteintes, celui de Noie-Tes-Puces, sera traversé de part en part par des pistes cyclables. Enfin une polémique est ouverte à propos de l'interdiction des cycles sur le reste de la Promenade.



Passage de la VVA à travers le parc avec un double embranchement



Secteur piétonnier au-delà du pont de la Fontenette

SOUTENEZ NOTRE ACTION:

Cotisation annuelle CHF 25.-

CCP 12-18542-2

Email: info@leboulet.ch